

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 23 mai 2024,

EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE : LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORMANDIE PRESENTENT LE BILAN DE LA RECHERCHE ANTICIPEE DE PFAS ET LES ACTIONS ENGAGEES

La Métropole Rouen Normandie et l'Agence régionale de santé Normandie présentent le bilan des résultats de la recherche anticipée de composés alkyl per- et polyfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine, qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. 90% des résultats sont inférieurs à la limite de quantification. Deux zones de captage font l'objet d'un suivi resserré et d'un plan d'actions mené par la Métropole Rouen Normandie qui permettent de continuer à consommer sans risque l'eau des ressources.

L'eau du robinet est en France l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Ce suivi comprend :

- **la surveillance exercée par les responsables des installations de production et de distribution d'eau**, qui sont tenus d'effectuer un examen régulier de leurs installations et de réaliser un programme d'analyses en fonction des dangers identifiés sur le système de production et de distribution d'eau.
- **le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS**. Ce contrôle sanitaire comprend toutes opérations de vérification du respect des dispositions réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, et notamment la réalisation d'un programme de contrôle de la qualité des eaux, qui comprend des prélèvements et des analyses effectuées par un laboratoire agréé.

Chaque année en Normandie, plus de 20 000 prélèvements d'eau sont réalisés en application du programme de contrôle sanitaire. 1 million d'analyses est réalisé par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé. Les résultats sont accessibles au public via les bulletins d'analyse affichés en mairie, au siège de la structure responsable de la distribution de l'eau, sur le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

Une recherche anticipée des PFAS en Seine-Maritime

Dans le cadre de ce contrôle sanitaire réglementaire, à compter du 1^{er} janvier 2026, 20 composés perfluorés (PFAS) devront être recherchés dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Les per et polyfluoroalkylées, plus connus sous le nom de PFAS, représentent une famille de plusieurs milliers de composés synthétiques aux propriétés chimiques spécifiques qui expliquent leur utilisation dans de nombreux produits de la vie courante : vêtements techniques, mousses à incendie, emballages alimentaires, etc. L'exposition aux PFAS peut être associée à des effets néfastes sur la santé.

La norme pour la somme de 20 composés est fixée à 0,1µg/l en eaux distribuées et à 2 µg/l pour les eaux brutes.

Au regard du contexte seino-marin, au titre d'étude ou à la suite d'évènements accidentels, l'analyse des composés perfluorés dans les eaux destinées à la consommation humaine de certains captages du département est réalisée par l'ARS Normandie depuis septembre 2019, en anticipation de la réglementation.

Ainsi, entre septembre 2019 et septembre 2023, 85 points (quasi exclusivement des points de captage, eaux brutes ou eaux après traitement) ont fait l'objet d'analyses de PFAS : 64 ont été investigués dans le cadre d'un risque de pollution accidentelle suite à un évènement de type incendie (notamment l'incendie du 26 septembre 2019) et 26 points ont été analysés en «étude».

Au vu des résultats des investigations, 2 zones de captage, font l'objet d'un suivi resserré et d'un plan d'actions permettant de continuer à consommer l'eau des ressources

90 % des résultats disponibles (7 568 sur 8 344) sont inférieurs à la limite de quantification, c'est-à-dire la plus petite concentration pouvant être analysée par le laboratoire assurant les analyses.

Ces résultats sont cohérents avec ceux des campagnes nationales menées jusqu'à présent par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses).

Les six points ayant présenté dans le cadre de cette campagne des concentrations maximales ponctuellement supérieures à 0,1 µg/l sont situés dans les zones rouennaise et elbeuvienne. Ils correspondent à deux zones de captage exploitées par la Métropole Rouen Normandie et situées en bord de Seine dans des environnements urbains et industriels. Elles captent en partie la nappe alluviale. [Pour consulter le bilan et les cartographies, cliquer ici](#)

Dans ce contexte, ces zones font l'objet d'un suivi resserré et régulier par la Préfecture, l'ARS et la Métropole Rouen Normandie.

Informée dès les premiers résultats, la Métropole Rouen Normandie a engagé de nombreuses actions, dont l'impact a été efficace puisqu'elles ont permis de rester en moyenne en dessous du seuil de 0,1 µg/l et de n'observer que des dépassements ponctuels. Ces actions correctives et préventives visent dès aujourd'hui à garantir la qualité de l'eau, et à terme à abaisser durablement et en routine les concentrations dans les eaux distribuées.

Pour l'une des deux zones de captage, la Métropole dispose par ailleurs d'un centre de traitement de l'eau lui permettant de traiter rapidement et efficacement l'eau. En coordination avec les contrôles désormais permanents de l'ARS, c'est un véritable gage de réactivité pour assurer une potabilité constante de l'eau.

Sur ces deux zones de captage, l'objectif d'une concentration moyenne après traitement ou mélange (TTP) inférieure à la norme de 0,1 µg/l pour la somme des 20 PFAS est tenu. Au vu des valeurs mesurées et des consignes nationales, l'eau issue de ces ressources peut donc continuer à être consommée.

Aller plus loin :

[Le contrôle de la qualité de l'eau | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)
[Eau potable : les dernières études et bilans en Normandie | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)